

BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS

Sur immeubles et terrains à bâtir :

RIX DE VENTE	HONORAIRES SUR PRIX DE VENTE*
GARAGES	2000€ TTC (FORFAIT)
JUSQU'À 50 000 EUROS	5 000 € TTC (FORFAIT)
DE 50 001 EUROS à 70 000 EUROS	10 % TTC
DE 70 001 EUROS à 90 000 EUROS	9 % TTC
DE 90 001 EUROS à 110 000 EUROS	8.5 % TTC
DE 110 001 EUROS à 150 000 EUROS	8 % TTC
DE 150 001 EUROS à 179 999 EUROS	7.5 % TTC
DE 180 000 EUROS à 200 000 EUROS	7 % TTC
DE 200 001 EUROS à 399 999 EUROS	6.5 % TTC
DE 400 000 EUROS à 500 000 EUROS	6 % TTC
AU-DESSUS DE 500 001 EUROS	5 %TTC

Les honoraires s'appliquent sur le prix de vente à la charge du vendeur.

*Au taux actuel de TVA de 20 %

Agence Massot-Nouveau

11-13 rue du Faubourg Madeleine

21200 BEAUNE

Tél. : 03 80 24 15 00

Mail : agencemassotnouveau@century21france.fr

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte ⁽¹⁾ et Meublée ⁽¹⁾

Barème établi le 01/07/2020

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2020

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire (Montant Total TTC plafonné à un loyer CC)

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur (Montant Total TTC plafonné à un loyer CC)

Honoraires d'entremise et de négociation	100 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Sarl au capital de 10 000 € - Siret 789 582 582 00019 R.C.S. DIJON - carte professionnelle "Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce et Gestion Immobilière"

n° CPI 2101 2018 000 024 171 délivrée par la CCI de Côte d'Or - Caisse de Garantie : GALLIAN - 89 rue de la Boétie - 75008

PARIS - Vos données personnelles ont été collectées par CENTURY 21 aux fins de vous adresser des communications immobilières. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition au traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse:

agencemassotnouveau@century21france.fr ou par téléphone au 03 80 24 15 00